22 Sept 45

HAUTE COUR DE JUSTICE 138

CABINET D'INSTRUCTION

N°

Procès-verbal d'interrogatoire et de confrontation

L'AN mil neuf cent quarante cinq le Vingt Deux
du mois de Septembre à I4 heures du soir

Déférant à notre mandat de comparution de ce jour
après avoir été extrait de la Maison d'arrêt de FRESNES
Chambre
Devant nous, GIBERT, Président de Membre de la Commission d'Instruction près la Haute Cour de Justice, assisté de QUEMENER Greffier assermenté, s'est présenté a été amené
en notre cabinet, à Paris, le nommé L A V A L Pierre
déja entendu

ARCHIVES NATIONALES

Me BARADUC , avocat à la Cour ,
Conseil de l'inculpé , dûment convoqué et à la disposition de qui la procédure avait été mise la veille de ce jour, est présent

DEMANDE - Voulez-vous vous expliquer sur les conditions dans lesquelles les assassins de M. Marx DORMOY ont été enlevés de la prison de Largentière , le 23 Janvier I943 ?

Dans un de ses interrogatoires, M. BARHELEMY , qui était à ce moment garde des Sceaux , insinue : I°- Que vous l'auriez empêché de faire juger ces meurtriers par la Cour d'Assises et que vous auriez fait renvoyer l'affaire "sine die" (Il précise que vous lui auriez dit :" On arrête plus facilement la Justice qu'un train " ,et que vous auriez ajouté : " Il se produira quelque chose d'ailleurs peut-être ,avant quinze jours , un événement qui vous délivrera de vos soucis " .
2°- Que vous auriez été au courant de l'enlèvement que les allemands préméditaient (Il précise que vous lui avez , un jour téléphoné de Paris à Vichy, en lui disant : " Où sont les meurtriers de DORMOY " et que sur sa réponse que les meurtriers étaient toujours à la prison de Largentière , il aurait dit : " Bien laissez-les y " . Ceci, quelques jours, avant la date à laquelle les allemands, en force, sont venus enlever les meurtriers à ladite prison .

I.3317. - Imp. adm. - Melun - D. 1608 - 1944

AN/3 X/91

REPONSE .- Les déclarations de M. BARTHELEMY sont d'une telle perfidie que ma réponse va exactement vous fixer sur le crédit que vous pouvez leur attribuer .

Je connaissais personnellement M. DORMOY depuis de nombreuses années et si nous n'étions pas d'accord sur le plan politique, nous avions des liens d'amitié . J'avais des raisons personnelles que n'avait pas M. BARTHELEMY pour m'indigner certainement plus que lui , lorsque a été connu l'abominable attentat dont avait été victime l'ancien ministre de l' Intérieur. J'ai eu souvent l'occasion de faire connaître mon sentiment à cet égard et son assassinat figurait au premier rang, parmi les raisons qui me faisaient condamner les méthodes et les agissements de certains individus , sous le couvert d'une prétendue foi politique .

M. BARTHELEMY , était Garde des Sceaux , il lui appartenait de remplir correctement ses fonctions et d'assumer ses responsabilités . Il pouvait , s'il l'avait voulu, faire juger les assassins de M. DORMOY . Il préféra venir m'en parler pour me faire part de toutes ses inquiétudes sur les conséquences que pourrait avoir un tel procès à un tel moment . Il me dit : qu'en d'autres circonstances, pendant la précédente guerre ,on avait reporté le jugement de VILAIN qui avait assassiné JAURÈS . Tous ces propos ne laissaient aucun doute sur son intention d'ajourner les débats de cette affaire . Je ne fis pas d'objection , mais pour d'autres raisons, je savais que certains services allemands de poilice avaient le désir de protéger les assassins de DORMOY. Je le savais d'autant mieux que des démarches avaient été tentées à différentes reprises pour obtenir de notre part leur libération . Ils agissaient sur la demande des groupes politiques auxquels appartenaient ces assassins et je pouvais craindre que les jurés ne délibéreraient pas dans les conditions de liberté et d'indépendance indispensables dans une affaire judiciaire de cet ordre . C'est ainsi que je me déclarais d'accord avec M. BARTHELEMY , pour que le procès n'ait pas lieu à ce moment ...

Mes rapports avec M. BARTHELEMY n'étaient pas des meilleurs . J'avais décidé de lui demander sa démission , c'est ce qui explique le propos qu'il rapporte " Un événement se produira bientôt qui vous délivrera de vos soucis " .

Quant à ma communication téléphonique rapportée par M. BARTHELEMY , elle s'explique de la manière suivante . Etant à Paris , un renseignement m'avait été donné , par un de nos informateurs ,que les allemands avaient enlevé les assassins de DORMOY de la prison où ils seb trouvaient . Il ne s'agissait que d'un renseignement de police que je tins à vérifier en raison même de l' intérêt que je portais à cette affaire . Nous sommes en 1943 et la zone Sud est occupée , je pouvais croire ,en effet, que les allemands à qui avait été refusée la libération de ces inculpés, avaient usé d'un procédé trop fréquent qui les faisaient se substituer par la force à l' autorité française .

D'où ma question à M. BARTHELEMY : " Où sont les assassins de DORMOY ?- Ils sont à la prison de Largentière - Ils y sont toujours ? - Parfaitement , je en suis sûr ."
C'est bien laissez-les .y .

J'ai appris , dans la suite, que malgré la résistance des gardiens de la prison de Largentière , les meurtriers avaient été enlevés par une troupe allemande de leur prison .

Les gardiens avaient résisté et c'est au moyen d'une bombe que les allemands firent sauter la porte , ce qui prouve à l'évidence qu'il n'y avait aucune complicité d'aucune autorité française . M. BARTHELEMY tenait beaucoup à ses fonctions de ministre . Il en aimait le côté représentatif , il donnait chaque semaine à Vichy une réception mondaine où il recevait les diplomates en particulier , et ses propos étaient souvent fort imprudents . Il ne m'a pas pardonné son éviction du gouvernement , pas plus que celle de son gendre ,qui était préfet régional à Nancy . J'ai déploré sa mort , mais je la déplore, plus encore aujourd'hui pour la satisfaction que j'aurais eu d'être confronté avec lui

ARCHIVES NATIONALES

Lecture, faite persiste et signe , approuvant quatre mots rayés nuls .